

Lors des préparatifs de la mission et de l'après-mission, la NASA aura la responsabilité de dispenser la formation STS et la formation propre à la mission. Pour cela, elle devra notamment :

1. établir un plan de formation ainsi que des calendriers et procédures détaillés à cet effet;
2. fournir tout le matériel nécessaire à la formation, y compris les équipements et simulateurs de vol;
3. prévoir et assurer toutes les installations nécessaires à la formation, y compris des laboratoires d'investigation ainsi que des laboratoires et installations de la NASA; et
4. prévoir et assurer des séances d'information et des instructeurs pour aider à la formation.

L'ASC aura la responsabilité de la sécurité et de la santé générales de son spécialiste de charge utile, sauf durant les activités de formation particulières pour lesquelles la responsabilité incombe à la NASA. L'ASC aura la responsabilité d'assurer la rémunération de son spécialiste de charge utile, ainsi que les frais de logement, de transport et autres frais liés à l'accomplissement de la formation avant le vol, des opérations de soutien de la mission et des activités de soutien de la mission après l'atterrissage.

L'ASC aura la responsabilité d'organiser le programme de déplacements de son spécialiste de charge utile en fonction des exigences du plan et du calendrier de formation fournis par le Centre de vols spatiaux Marshall (MSFC). Pour ce qui concerne les activités, le principal point de contact du spécialiste de charge utile de l'ASC sera le directeur de la formation LMS, au MSFC.

IV. GESTION ET COORDINATION DU PROGRAMME

L'exécution de l'ERT durant la mission LMS sera gérée conjointement par les directeurs de projet désignés de l'une et de l'autre Parties, en coordination avec le responsable scientifique du programme LMS de la NASA.

V. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Chaque Partie supportera les coûts découlant de l'exécution de ses propres responsabilités au titre du présent Mémoire d'accord, y compris les frais de voyage et de subsistance de son propre personnel ainsi que les frais de transport des équipements dont elle est responsable.